De la part de la CGSP Enseignement Recherche

Pour la Délégation Syndicale du 28 novembre 2023

Titre du point :

De l'obligation des bénéficiaires d'un mandat post-doctoral de séjourner à l'extérieur de l'ULB.

Description du point :

La CGSP Enseignement Recherche souhaiterait avoir un suivi sur ce point abordé à la Délégation Syndicale du 28 mars 2023, pour lequel les Autorités avaient annoncé "se renseigner" et "discuter" de la situation. En effet et pour rappel, le texte coordonné prévoit que les candidat·es des mandats post-doctoraux réservés aux assistant·es de l'ULB présentent un projet international. Durant le mandat, le séjour à l'extérieur de l'Université est obligatoire, pour six mois à un an (page 32). Cette contrainte semble particulièrement discriminante pour les personnes ayant des enfants à charge. Dans un objectif de renforcer l'égalité de genre et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, la CGSP ER maintient sa proposition que ce critère ne soit plus contraignant pour les candidat·es à ces mandats.